

SPORTS – ARTS – ÉTUDES – FORMATION

KARATÉ

Pour pouvoir bénéficier des mesures du concept, le-la jeune sportif-ve doit :

Satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
Consacrer au minimum :

- 6 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 2
- 8 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 3
- 10 heures d'entraînement hebdomadaires au post-obligatoire (le cumul de disciplines différentes, les déplacements et les compétitions ne sont pas pris en considération)
- Appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de l'association cantonale et de la fédération nationale
- Participer régulièrement à des compétitions de niveau régional, national et/ou international

Enseignement obligatoire (8e à 11^e)

- Appartenir à une sélection régionale selon la catégorie de poids et ranking nécessaire à une sélection aux finales des championnats suisses individuels
- Obtenir un préavis favorable de l'association neuchâteloise de Karaté
- Dès 13 ans, être au bénéfice du Talent Card de Swiss Olympic valable (année en cours)

Enseignement post-obligatoire

- Appartenir à une sélection nationale selon la catégorie de poids et ranking nécessaire à une sélection aux finales des championnats suisses individuels
- Obtenir un préavis favorable de l'association neuchâteloise de Karaté
- Être au bénéfice d'une Talent Card ou d'une Swiss Olympic Card valable (année en cours)

Références

Attestation de la Fédération Suisse de Karaté (FSK) ou de l'Association neuchâteloise de Karaté (ACNK) et du club.

Remarques

Nos critères sont en accord avec les [concepts de promotions](#) édités par les fédérations et Swiss Olympic.

Si le-la jeune sportif-ve n'est pas encore ne possession d'une Talent Card, une attestation du test PISTE réussi peut être considérée provisoirement comme équivalente à la Talent Card. Si aucune Talent Card n'est obtenue durant l'année en cours, le-la sportif-ve devra être exclu-e du programme SAE à moins qu'il-elle ne remplisse d'autres critères.